



# LES CHIFFRES CLÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

## 2022

**unapl**

UNION NATIONALE  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

**1,7**  
**MILLION**

de professionnels  
libéraux

**2,8**  
**MILLIONS**

d'actifs  
en France

**1 163 977**

**SALARIÉS** employés  
dans les entreprises libérales.

**28,6 %**  
**DU TISSU PRODUCTIF**  
**FRANÇAIS**

sont des entreprises  
d'activité libérale.

**84,5 %**

C'est la part  
des activités de la  
famille technique  
et cadre de vie,  
dans l'ensemble  
des créations  
d'entreprises  
libérales.

# 11 %

DE LA VALEUR  
AJOUTÉE  
NATIONALE

Les professions  
libérales représentent

**PRÈS D'1  
ENTREPRISE  
SUR 3.**

# 5 MILLIONS

de Français sont conseillés, soignés,  
défendus par les professions libérales  
chaque jour.

# 4,2 SALARIÉS

par entreprise  
libérale

# 98,5 %

**SONT DES TPE**

(moins de  
10 salariés)



# QU'EST-CE QU'UNE PROFESSION LIBÉRALE ?

*« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »*

Source : article 29-1 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

# QU'EST-CE QUE L'UNAPL ?

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est à la fois une confédération intersyndicale interprofessionnelle et une organisation patronale représentative créée en 1977. **Elle fédère 68 organisations syndicales** représentatives des trois familles des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et des techniques.

Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

## Les missions de l'UNAPL sont triples :

- défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales,
- promouvoir l'exercice professionnel libéral,
- représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.



L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité – **U2P** – première organisation patronale représentative au niveau national.

# SOMMAIRE

---

Les professions libérales en chiffres.....	6
L'organisation de l'UNAPL.....	22
Le bureau de l'UNAPL.....	22
Zoom sur les professions par région.....	32
Les syndicats membres de l'UNAPL .....	40
L'UNAPL présente dans les instances sociales et économiques.....	44
Les organismes et organisations créés à l'initiative de l'UNAPL.....	48
Les organismes paritaires .....	52
Les organismes dans lesquels l'UNAPL participe .....	54



# ÉDITO

**Michel PICON,**  
**Président de l'UNAPL**

---

Quoi de mieux que des chiffres pour se rendre compte de la valeur précieuse des professions libérales pour notre pays et notre économie ? La famille des professionnels libéraux, riche de la diversité des professions dans les secteurs de la santé, du droit et des techniques et du cadre de vie, représente 11% de la valeur ajoutée nationale et près d'un tiers des entreprises en France, majoritairement des Très petites entreprises (TPE). Les entreprises libérales contribuent au rayonnement des territoires et font partie du quotidien des 5 millions de Français conseillés, soignés et défendus chaque jour.

Les TPE libérales sont de plus en plus nombreuses, puisqu'on en dénombre aujourd'hui un peu plus d'1,7 million, contre 1,4 million il y a quatre ans. Avec des emplois qualifiés et non délocalisables, elles sont essentielles à notre économie. L'UNAPL a élaboré ce document des chiffres clés 2022 afin de mesurer le poids lourd des professions libérales dans l'économie nationale, de mieux connaître leurs caractéristiques. Ce document permet également de mieux observer les mutations de notre secteur d'activité. Bonne lecture.

# 1,7 MILLION

d'entreprises libérales



## PLUS DU QUART DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Le nombre d'entreprises libérales en France est estimé à **1 714 788**.

Elles se répartissent entre la Santé, le Droit et le secteur Technique et Cadre de vie.

**98,5 % des entreprises libérales sont des TPE (moins de 10 salariés).**

## PRÈS D'UN MILLION D'EMPLOIS SALARIÉS

**276 858** entreprises libérales emploient près de **1 163 977** salariés, soit **4,2** salariés par entreprise employeuse.



Les professions libérales représentent un important vivier d'emplois de proximité dans des entreprises de taille humaine, intégrées dans le tissu économique local.



# 2,8 MILLIONS

d'actifs en France

## DES EMPLOIS QUALIFIÉS NON DÉLOCALISABLES MAJORITAIREMENT FÉMINISÉS, EN CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE



Les professionnels libéraux comptent en leur sein **50,3 % de femmes**.

**67,4 % des emplois salariés** sont occupés par des femmes.

Acteurs privilégiés de proximité, les professionnels libéraux interviennent au quotidien sur tout le territoire.

Les professionnels libéraux conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français par jour.

## 114 973 EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN ET 68 559 € DE VALEUR AJOUTÉE PAR ENTREPRISE INDIVIDUELLE



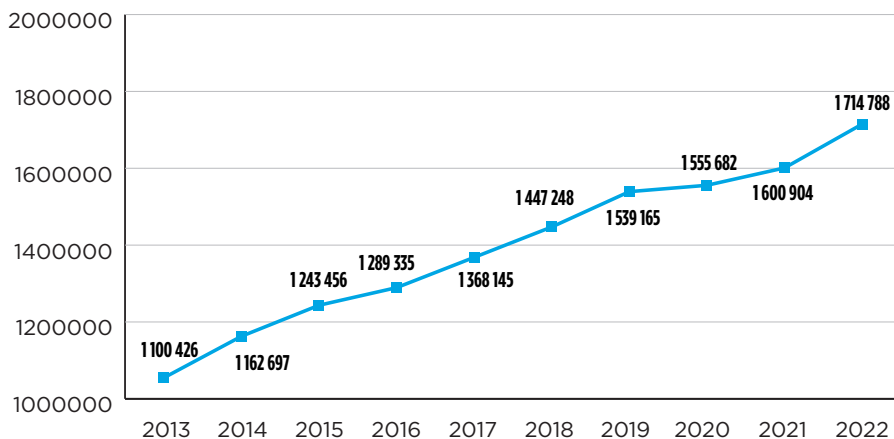
Les professions libérales  
représentent  
un enjeu économique  
et social majeur.



# LES PROFESSIONS LIBÉRALES EN CHIFFRES

# 1 714 788

c'est le nombre estimé d'entreprises libérales au 1<sup>er</sup> janvier 2022



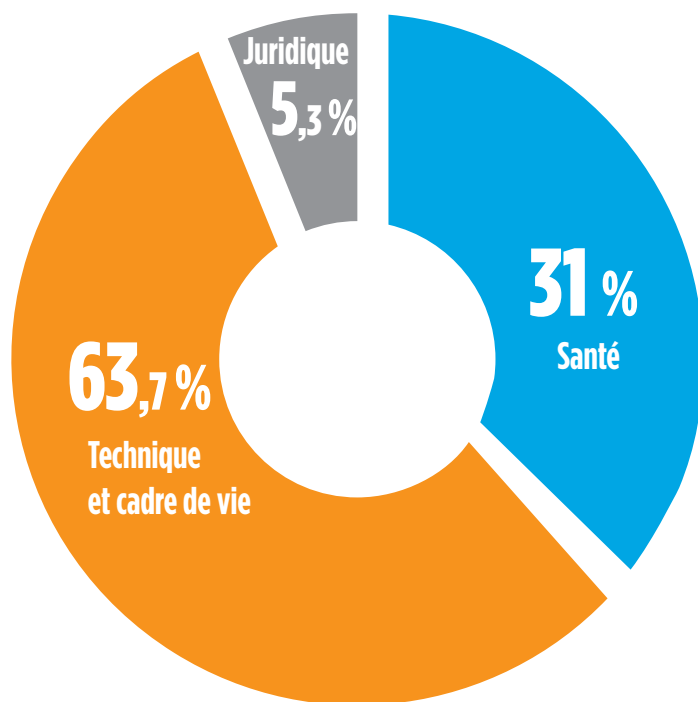
## Nombre d'entreprises libérales\*

*\*y compris les micro-entrepreneurs*

*Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.  
Insee fichiers Sirene du 1<sup>er</sup> mai 2022. Estimation Cabinet Rapelli.*

# 63,7 %

C'est la part des entreprises libérales relevant de la famille technique et cadre de vie au sein du secteur libéral.

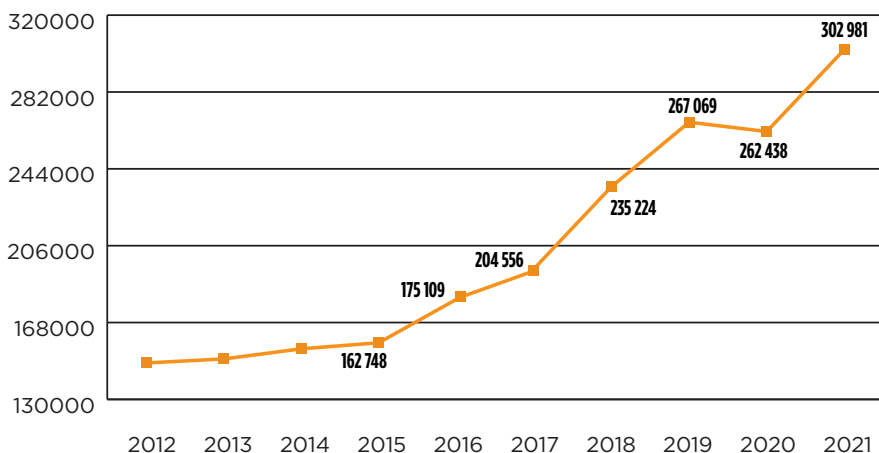


**Répartition des entreprises libérales par famille, France entière**

*Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.  
Insee fichiers Sirene du 1<sup>er</sup> mai 2022. Estimations Cabinet Rapelli.*

# 302 981

C'est le nombre de création d'entreprises libérales au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



Le régime des micro-entrepreneurs (2009) a libéré la création d'activités indépendantes dans le secteur libéral, notamment dans le domaine du service aux entreprises et de l'expertise.

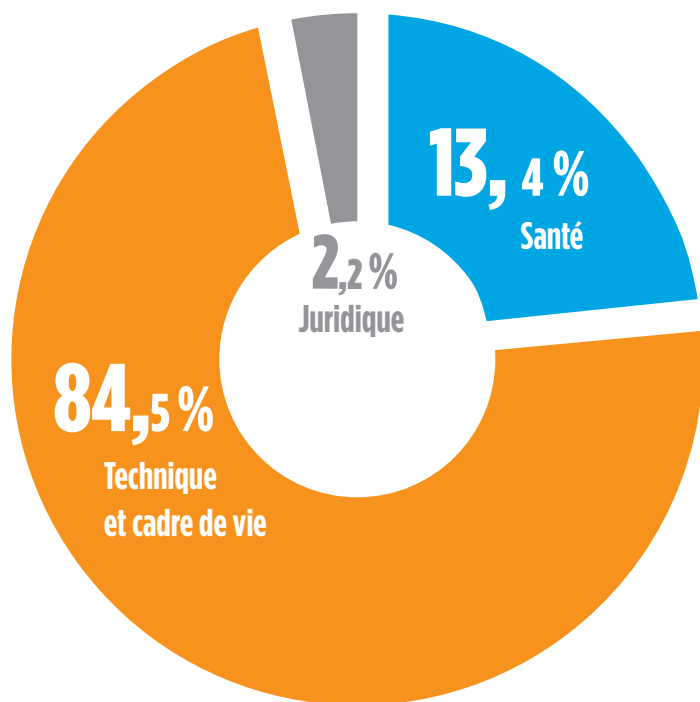
## Nombre de création d'entreprises libérales\*

*\*y compris les micro-entreprises*

Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.  
Calculs Cabinet Rapelli.

# 84,5 %

C'est la part des activités de la famille technique et cadre de vie, dans l'ensemble des créations d'entreprises libérales.



## Création d'entreprises libérales par famille

Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2022. Calculs Cabinet Rapelli.

# 5 %

C'est la part du chiffre d'affaires des activités libérales dans le secteur marchand en 2020.

	Technique et cadre de vie	Droit	Santé	Ensemble
CA HT	99 092	176 431	115 532	114 963
Marge Commerciale	97 815	175 677	111 254	111 393
VA	57 734	88 808	70 109	68 559
Impôts et taxes	4 693	10 717	6 065	5 999
Salaires et cotisations sociales	14 075	35 583	5 357	8 241
EBE	38 966	42 509	58 687	54 319
Bénéfices	39 124	74 823	59 971	56 673

## Indicateurs économiques moyens des entreprises individuelles

Champ : toute taille d'entreprise, données au 01/01  
Source : Conférence des ARAPL, Statistiques nationale, 2019 UNASA, Données statistiques sur la profession libérale en France, 2019  
Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020



	Technique et cadre de vie	Droit	Santé	Ensemble
CA HT	444 505 ***	NS	1 413 957 ***	539 191 ***
Marge Commerciale	11 630 ***	6 166 *	161 735 ***	23 218 ***
VA	220 196 ***	951 706 **	684 604 ***	268 538 ***
Impôts et taxes	6 961 ***	34 456 ***	31 712 ***	9 346 ***
Salaires et cotisations sociales	171 036 ***	781 783 ***	479 389 ***	205 220 ***
EBE	43 834 ***	136 134 ***	175 324 ***	55 605 ***
Bénéfices	52 965***	NS	102 800 ***	57 416 ***

## Indicateurs économiques moyens des sociétés

Champ : entreprises adhérentes à l'OMPL, données au 01/01  
 Source : Bureau Van Dijk, Base Diane 2019, estimations. Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020  
 Marge d'erreur de 2 % - Niveau de confiance : \*\*\* 97,5 %, \*\* 95 %, \* 90 %, NS données non significatives



# 1 163 997

C'est le nombre de salariés  
des entreprises libérales en 2019.

	Effectifs
Droit	115 309
Santé	335 311
Technique	713 377
Ensemble	<b>1 163 997</b>

## Salariés des entreprises libérales en 2019 (p)\*

\*p : prévisions

Source : Insee, DADS 1/12<sup>e</sup> 2008-2019, estimation.  
Traitement IEPL, du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation" 2020



	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 et +
Technique et cadre de vie	63,5 %	26,4 %	5,3 %	4,9 %
Droit	45,5 %	24 %	17,6 %	12,9 %
Santé	70,4 %	16,6 %	9,1 %	3,9 %
Ensemble	<b>63,6 %</b>	<b>23,4 %</b>	<b>7,6 %</b>	<b>5,4 %</b>

## Les salariés des entreprises libérales en 2019

Source : INSEE, DADS 1/12<sup>e</sup> 2017

Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020

# 26,3 %

c'est la part des salariés cadres  
des entreprises libérales.

	Cadres	Professions intermédiaires*	Employés	Ouvriers
Droit	25,5 %	26,3 %	44,3 %	4,0 %
Santé	14,1 %	35,2 %	45,1 %	5,5 %
Technique	31,9 %	28,2 %	36,8 %	3,0 %
Ensemble	<b>26,3 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>39,9 %</b>	<b>3,8 %</b>

\* L'appellation "professions intermédiaires" est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

## Répartition des salariés des entreprises libérales

Source : Insee, DADS 1/12<sup>e</sup> 2008-2019.  
"Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", 2020



	Femmes	Hommes	Ensemble
Notaires	41,9	58,1	100
Officiers ministériels	36,1	63,9	100
Médecins	40,5	59,5	100
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	53,0	47,0	100
Pharmaciens	54,2	45,8	100
Auxiliaires médicaux	71,7	28,3	100
Vétérinaires	42,3	57,7	100
Agents généraux d'assurance	18,9	81,1	100
Experts-comptables	25,3	74,7	100
Avocats	57,2	42,8	100
Autres professionnels libéraux PL	34,3	65,7	100
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	49,8	50,2	100
Toutes professions	<b>50,3</b>	<b>49,7</b>	<b>100</b>

## Répartition hommes/femmes professionnels libéraux (%)

Sources : Recueil statistiques, CNAVPL, 2020. Rapport d'activité CNBF, 2020

# 33,96 ans

C'est l'âge moyen au 30 juin 2020 d'un professionnel libéral, lors de son installation.

	Âge moyen à l'immatriculation
Notaires	37,5
Officiers ministériels	35,4
Médecins	35,8
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	29,0
Pharmaciens	35,9
Auxiliaires médicaux	31,8
Vétérinaires	32,4
Agents généraux d'assurance	39,4
Experts-comptables	41,9
Avocats	30,4
Autres professionnels libéraux PL	32,1
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	36,1
<b>Toutes professions</b>	<b>34,0</b>

Les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes s'installent le plus tôt (29 ans), avec les avocats (30,4 ans) et les auxiliaires médicaux (31,8 ans). Les experts-comptables et les agents généraux d'assurance sont les plus âgés, lorsqu'ils créent leur activité (41,9 et 39,4 ans).

Sources : Recueil statistique de l'assurance vieillesse des professions libérales, CNAVPL, 2020. Rapport d'activité 2020, CNBF.



	Parts des femmes parmi les dirigeants (non salariées)	Effectifs
Santé	64 %	362 900
Droit	55 %	44 800
Technique	41 %	268 800

Le secteur de la santé est le plus féminisé (64 %), puis le droit (55 %) et enfin le secteur technique (41 %). Des différences importantes existent entre professions d'une même famille.

## Féminisation des professions libérales en 2020

Source : Urssaf - 2020, Champs : indépendants du régime non salarié dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM.  
Données DREES et SSI pour les professions libérales de santé.  
Extrait de "Les entreprises de proximité au féminin, artisanat, commerce, professions libérales", ISM, mars 2022.



	Aucun moyen financier	Moins de 4 000 €	De 4 000 € à 16 000 €	Plus de 16 000 €
<b>Professions libérales du droit</b>				
Femmes	36 %	32 %	7 %	26 %
Hommes	29 %	21 %	15 %	35 %
<b>Professions libérales de santé</b>				
Femmes	30 %	30 %	21 %	20 %
Hommes	31 %	24 %	13 %	32 %
<b>Professions libérales techniques et du cadre de vie</b>				
Femmes	9 %	35 %	31 %	26 %
Hommes	14 %	35 %	33 %	15 %

## Moyens financiers mis en œuvre lors de la création d'entreprise

Source : Enquête SINE, entrepreneurs classiques, cohorte 2018, 1<sup>ère</sup> vague, France entière, traitement ISM.  
Extrait de "Les entreprises de proximité au féminin, artisanat, commerce, professions libérales", ISM, mars 2022



	Cadres	Professions inter-médiaires	Employés	Ouvriers
<b>Technique et cadre de vie</b>				
Femmes	23,2 %	25,3 %	49,8 %	1,7 %
Hommes	42,5 %	31,8 %	21,14 %	4,7 %
<b>Droit</b>				
Femmes	22,3 %	27,7 %	46,7 %	3,2 %
Hommes	38,9 %	20 %	33,8 %	7,2 %
<b>Santé</b>				
Femmes	12,1 %	34,8 %	48,1 %	5,1 %
Hommes	32,1 %	38,8 %	19,8 %	9,3 %
<b>Ensemble</b>				
Femmes	19 %	29,1 %	48,8 %	3,1 %
Hommes	41,4 %	31,7 %	21,7 %	5,2 %

## Catégories socio professionnelles et genre des salariés des entreprises libérales

Source : Insee DADS 1/12<sup>e</sup> 2017. Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020





# Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2022

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2022**, véritable outil qui regroupe les principales données sociales et chiffres clés :

- les indemnités journalières ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux ;
- les salaires plafonds pour le calcul de la retraite de base, etc.

Pour plus d'informations, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

Téléchargez le mémento social 2022



[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)

GROUPE  
**vyv**

Entrepreneur du mieux-vivre



GROUPE VYV - Union Mutuelle de Groupes d'Assurance pour des personnes de Confiance de la mutualité.  
 n° de Siret 552 041 832, n° EI 98950001881144102, Siège social : Bour Matheronville  
 55, avenue de la Poste - F 79 750 Paris Cedex 13. © Groupe Groupe VYV - © Conny High - 02/22  
 MUTUALITÉ  
 ASSURANCE FRANÇAISE



# L'ORGANISATION DE L'UNAPL

L'UNAPL est présente sur tout le territoire de France métropolitaine et d'Outre-mer via ses unions départementales et régionales.

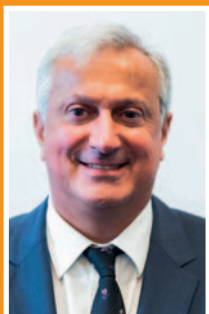
Dans de nombreuses régions l'UNAPL a créé des Maisons des professions libérales destinées à accueillir les professionnels libéraux et à leur procurer des services, notamment en matière d'installation et de formation professionnelle continue.

# BUREAU NATIONAL DE L'UNAPL



**Michel PICON**  
(AGEA)  
Agent général d'Assurances

**PRÉSIDENT**



Droit  
**Denis RAYNAL**  
(ACE)



Techniques et Cadre de vie  
**Christophe SANS**  
(ECF)

**VICE-PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS**



Santé  
**François BLANCHECOTTE**



Régions  
**Marie-Ange BOULESTEIX**  
(UNAPL Occitanie)

## SECRETAIRES GÉNÉRAUX



**Marie-Françoise MANIÈRE**  
(UNSFA)  
Secrétaire générale



**Philippe VERMESCH**  
(SML)  
Secrétaire général adjoint

## TRÉSORIERS



**Mylène PEREZ**  
(ECF)  
Trésorière



**Jacques NINEY**  
(CSMF)  
Trésorier adjoint

## MEMBRES DU BUREAU



**Michel BERGOUX**  
(CDF)



**Delphine BERNINI**  
(UNHJ)



**Philippe BESSET**  
(FSPF)



**Corinne BOURSEAUD**  
(FNI)



**Franck DEVULDER**  
(CSMF)

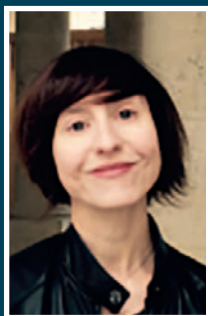


**Laurent HALBERT**  
(FFEA)



**Olivier RIMBAULT**  
(SNMSF)

**MEMBRES DU BUREAU**



**Caroline  
SUBRA ITSUTSUJI**  
(SFT)



**Marie  
TABAUD DEBOTH**  
(FNO)



**Simon  
WARYNSKI**  
(FNUJA)

## REPRÉSENTANTS EN RÉGION



**Bénédicte BURY**  
(UNAPL  
ÎLE-DE-FRANCE)



**Éric GIRARDEAU**  
(UNAPL  
PAYS DE LA LOIRE)

## PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Affaires sociales  
**Éric FÉVRIER**  
(SNVEL)



Affaires économiques et fiscales  
**Audrey CHEMOULI**  
(ACE)



Retraite et Prévoyance  
**Laurent BOULANGEAT**  
(AGÉA)



Affaires Européennes  
**Roy SPITZ**  
(CNA)

## PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Parité égalité  
**Aminata NIAKATÉ**  
(FNUJA)



Formation  
**Céline CHEBAL-RAIZER**  
(FFMKR)



Numérique  
**Serge GARRIGOU**  
(UNGE)



Outre-mer  
**Abdoullah LALA**  
(UNAPL Réunion)



Sécurité-citoyenneté-défense  
**Jean-Yves CANNESSON**  
(UNAPL Somme)

## HORS COMEX

# CONSEILLERS SPÉCIAUX



**Alain BERGEAU**  
(FFMKR)



**Marc BORNERAND**  
(UD)



**Joseph ZORNIOTTI**  
(ECF)  
Conseiller spécial du Comité exécutif

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA), Fédération française de l'expertise automobile (FFEA), Les Chirurgiens-dentistes de France (CDF), Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Experts-comptables de France (ECF), Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), Fédération nationale des infirmiers (FNI), Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Syndicat des biologistes (SDB), Syndicat des médecins libéraux (SML), Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), Union nationale des géomètres experts (UNGE), Union nationale des huissiers de justice (UNHJ), Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSA), Union nationale des techniciens et économistes de la construction (UNTEC), Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), Société française des traducteurs (SFT), Confédération nationale des avocats (CNA)



# LES PERMANENTS AU SIÈGE

## L'ÉQUIPE DE L'UNAPL AUTOUR DU PRÉSIDENT



De gauche à droite aux côtés du **Président Picon**, **Elise Nguyen**, Chargée de mission affaires économiques, **Anne Debuquoy**, Chargée de mission affaires sociales, **Chirine Mercier**, Directrice générale et Déléguée générale, **Sandra Viard**, Chargée de mission affaires européennes, **David Caribault**, Responsable du Pôle social, **Cécile Huet**, Attachée de direction, **Dominique Billard**, Responsable de la comptabilité et du secteur économique, **Christophe Leiciagueçahar**, Directeur du développement de la formation pour UNAPL Formation, **Nivine Ohanessian**, Assistante administrative et comptable, **Christophe Yuen**, Attaché du groupe « Artisanat et Professions libérales » au CESE et chargé de mission retraite et prévoyance, **Fabrice de Longevialle**, Conseiller fiscalité.



30<sup>e</sup>

congrès national  
des professions libérales

unapl

**Professionnels  
libéraux,  
super-héros  
du quotidien**

**2 DÉCEMBRE 2022**  
**PALAIS BROGNIART - PARIS**

■ conférences ■ débats

Inscription : [www.congresunapl.fr](http://www.congresunapl.fr)



## AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS

L'arrivée de la nouvelle économie numérique dans le champ des professions libérales apparaît autant comme une opportunité, en facilitant notamment le travail collaboratif, que comme un facteur de risques menant à

la déréglementation accrue et à l'ubérisation. Dans le même temps, le paysage législatif et réglementaire reste mouvant, imposant de nouvelles normes d'exercice. Enfin, la croissance économique très ralentie, impose aux professionnels de se challenger en permanence pour conserver leurs marchés et en développer de nouveaux. Ce contexte impose, plus que jamais, aux professions libérales de faire preuve d'agilité et d'adaptation. La formation professionnelle continue apparaît ainsi la ressource à privilégier pour s'adapter sans retard à ces multiples évolutions.

Depuis 29 ans, le **FIF PL** accompagne les professionnels libéraux dans leur démarche de formation professionnelle continue. Créé à l'initiative de l'UNAPL et animé par les professionnels, via leurs organisations membres de cette confédération, le **FIF PL** réajuste en permanence ses critères de prise en charge afin de répondre, de façon précise et en temps réel, aux besoins des professionnels.

Ainsi, afin de répondre à l'attente du plus grand nombre, le **FIF PL** a développé la prise en charge de formations propres à chaque profession, qu'elles soient de longue durée ou plus courtes, qu'elles soient présentes ou à distance en e-learning. Il contribue également à l'installation et à la reprise d'entreprise, aux formations de participation à un jury d'examen ou de VAE. En 2021, plus de 170 000 professionnels libéraux ont ainsi été pris en charge par le **FIF PL**, ce qui représente 4 millions d'heures de formation continue. Ces chiffres attestent de la bonne adéquation des dispositifs de prises en charge au regard des besoins des professionnels.

L'objectif permanent du **FIF PL** est de rester concrètement au plus près des attentes des professionnels. Les adaptations sont constantes. Ainsi, pour faciliter le dépôt des demandes de prise en charge et leur suivi, mais aussi pour accélérer le temps de traitement, le **FIF PL** a totalement dématérialisé des procédures. Celles-ci se font désormais en ligne en quelques clics et sans aucun papier. C'est rapide, simple et efficace.

Je vous invite à visiter notre site : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), afin de découvrir nos prises en charge et de déposer votre demande en quelques clics. Le FIF PL est l'outil des professionnels libéraux géré par vos organisations professionnelles.

**Philippe DENRY**  
Président du FIF PL

## CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2022 DES PROFESSIONS

Dans la limite du budget de la profession.

		Modalités 2022
		Validées au Conseil de Gestion du 25 novembre 2021
Professions n'ayant pas accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	1 200 €
	Plafond journalier de prise en charge	300 €
Professions ayant accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	750 €
	Plafond journalier de prise en charge	250 €
	% d'accès à la trésorerie	150 %
	Montant minimum d'accès à la trésorerie	120 000 €

## PRISES EN CHARGE 2022 SUR FONDS SPÉCIFIQUES

Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques,  
hors budget annuel des professions.

Formation de longue durée	<p>Prise en charge plafonnée à <b>70%</b> du coût réel de la formation, limitée à <b>2 500 €</b> par professionnel pour <b>les formations cœur de métier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitée à une prise en charge tous les 3 ans.</li> <li>• 100 heures de formation minimum.</li> <li>• Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2022 de la profession concernée.</li> </ul>
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à <b>200 €</b> par jour, limitée à <b>2 jours</b> par an et par professionnel
Aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise	<p>Prise en charge plafonnée à <b>250 €</b> par jour, limitée à <b>5 jours</b> par an et par professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'un justificatif d'inscription à l'INSEE mentionnant le numéro Siret et le code NAF du participant.</li> <li>• Dans le cas où le demandeur de prise en charge n'est pas encore installé en libéral, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur stipulant qu'il suit cette formation en vue d'une future activité libérale.</li> </ul>



# ZOOM SUR LES PROFESSIONS PAR RÉGION

## FRANCE ENTIÈRE

**Nombre total d'entreprises de proximité** 3 164 230

**Nombre d'entreprises libérales** 1 423 904

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	26 %	822 700
Santé	16 %	506 277
Droit	3 %	94 927

## ÎLE-DE-FRANCE

**Nombre total d'entreprises de proximité 762 920**

**Nombre d'entreprises libérales 411 977**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	38 %	289 910
Santé	11 %	83 921
Droit	5 %	38 146

Présidente : Bénédicte BURY • [presidence-idf@unapl.fr](mailto:presidence-idf@unapl.fr)

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Nombre total d'entreprises de proximité 381 250**

**Nombre d'entreprises libérales 163 938**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	91 500
Santé	17 %	64 813
Droit	2 %	7 625

Président : Christophe MARCAGGI • [c.marcaggi@orange.fr](mailto:c.marcaggi@orange.fr)

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Nombre total d'entreprises de proximité 103 890**

**Nombre d'entreprises libérales 40 517**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	20 %	20 778
Santé	17 %	17 661
Droit	2 %	2 078

Présidente : Chantal CLINARD • [unapl.bfc@gmail.com](mailto:unapl.bfc@gmail.com)

## BRETAGNE

**Nombre total d'entreprises de proximité 126 520**

**Nombre d'entreprises libérales 54 404**



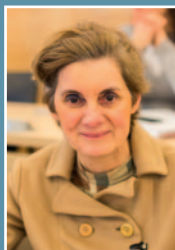
Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	26 569
Santé	20 %	25 304
Droit	2 %	2 530

Président : Philippe LE ROUX • lerouxphilippe52@aol.com

## CENTRE-VAL DE LOIRE

**Nombre total d'entreprises de proximité 90 230**

**Nombre d'entreprises libérales 36 092**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	19 851
Santé	16 %	14 437
Droit	2 %	1 805

Présidente : Odile BORDIER • odile-bordier@orange.fr

## CORSE

**Nombre total d'entreprises de proximité 25 320**

**Nombre d'entreprises libérales 8 356**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	16 %	4 051
Santé	15 %	3 798
Droit	2 %	506

Président : Pierre BATTESTINI • pbattestini.unapl.corse@orange.fr

## GRAND EST

**Nombre total d'entreprises de proximité 201 600**

**Nombre d'entreprises libérales 84 672**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	44 352
Santé	18 %	36 288
Droit	2 %	4 032

Président : Joseph ZORNIOTTI • [joseph.zorgniotti@orange.fr](mailto:joseph.zorgniotti@orange.fr)

## HAUTS-DE-FRANCE

**Nombre total d'entreprises de proximité 189 590**

**Nombre d'entreprises libérales 83 420**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	41 710
Santé	20 %	37 918
Droit	2 %	3 792

Président : Jean-François DEMIAUTTE • [jfdem@wanadoo.fr](mailto:jfdem@wanadoo.fr)

## NORMANDIE

**Nombre total d'entreprises de proximité 116 120**

**Nombre d'entreprises libérales 46 448**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	24 385
Santé	17 %	19 740
Droit	2 %	2 322

Présidente : Marie-Hélène LALANDE • [lalande.mh@orange.fr](mailto:lalande.mh@orange.fr)

## NOUVELLE AQUITAINE

**Nombre total d'entreprises de proximité 280 040**

**Nombre d'entreprises libérales 117 617**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	61 609
Santé	18 %	50 407
Droit	2 %	5 601

Président : Éric OZOUX • ozoux.assurances@wanadoo.fr

## OCCITANIE

**Nombre total d'entreprises de proximité 306 670**

**Nombre d'entreprises libérales 128 801**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	67 467
Santé	18 %	55 201
Droit	2 %	6 133

Présidente : Marie-Ange BOULESTEIX • unapl@unapl-mp.org

## PAYS-DE-LA-LOIRE

**Nombre total d'entreprises de proximité 137 430**

**Nombre d'entreprises libérales 60 469**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	32 983
Santé	18 %	24 737
Droit	2 %	2 749

Président : Éric GIRARDEAU • e.girardeau@pga-nantes.fr



## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Nombre total d'entreprises de proximité 333 640**

**Nombre d'entreprises libérales 143 465**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	80 074
Santé	17 %	56 719
Droit	2 %	6 673

Président : Claude TARTAR • [pdt.unaplpaca@gmail.com](mailto:pdt.unaplpaca@gmail.com)

## GUADELOUPE

**Nombre total d'entreprises de proximité 30 400**

**Nombre d'entreprises libérales 10 944**

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	23 %	6 992
Santé	12 %	3 648
Droit	1 %	304

## GUYANE

**Nombre total d'entreprises de proximité 9 810**

**Nombre d'entreprises libérales 3 041**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	2 060
Santé	9 %	883
Droit	1 %	98

Présidente : Marylène THEOLADE • [marylene.theolade@wanadoo.fr](mailto:marylene.theolade@wanadoo.fr)

## LA RÉUNION

**Nombre total d'entreprises de proximité** 37 530

**Nombre d'entreprises libérales** 15 763



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	23 %	8 632
Santé	18 %	6 755
Droit	1 %	37

Président : Abdoullah LALA • [president.reunion@unapl.fr](mailto:president.reunion@unapl.fr)

## MARTINIQUE

**Nombre total d'entreprises de proximité** 24 360

**Nombre d'entreprises libérales** 9 013



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	5 846
Santé	12 %	2 923
Droit	1 %	244

Contact : Alex OROSEMANE • [alex.rosemane@wanadoo.fr](mailto:alex.rosemane@wanadoo.fr)

## MAYOTTE

**Nombre total d'entreprises de proximité** 6 900

**Nombre d'entreprises libérales** 3 105



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	26 %	1 794
Santé	16 %	1 104
Droit	3 %	207

Président : Abdoullah LALA • [president.reunion@unapl.fr](mailto:president.reunion@unapl.fr)



Vos partenaires pour vos formations en création d'entreprise  
Fondé en 1998, le réseau des **ORIFF-PL** et l'**ONIFF-PL**  
vous offre des formations à la création,  
gestion et développement d'une entreprise libérale.

Envie de créer une entreprise libérale ? Nouvelles professions sous le statut libéral ?  
Créez.

Que vous soyez en phase de réflexion, en cours de rédaction de votre business plan ou en développement, le réseau des ORIFF-PL et de l'ONIFF-PL vous aide à réaliser votre projet en partenariat avec le fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF PL) et avec les instances régionales du développement économique (selon les régions).

**Pour les formations avant la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 5 jours par an sur un plafond de 250 € par jour de formation.** Exemple de formations pour les porteurs de projets : « 4 jours pour entreprendre en libéral » ou « L'auto-entreprenariat / droits, obligations et opportunités de passage en micro ou réel ».

**Pour les formations après la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 2 jours par an sur un plafond de 250 € par jour de formation.** Exemple de formation pour les professionnels libéraux installés : « La comptabilité de A à Z pour les professionnels libéraux assujettis et non assujettis à la TVA » ou « Comment estimer ses prestations / Valoriser et justifier ses honoraires », etc.

**oniffpl**  
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION  
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N'hésitez pas à contacter l'ORIFF-PL près de chez vous.  
Toutes les coordonnées sur **oniffpl.fr**

# LES SYNDICATS MEMBRES DE L'UNAPL

## Droit

Association française  
des avocats-conseils  
d'entreprises (ACE)  
[www.avocats-conseils.org](http://www.avocats-conseils.org)

Association nationale  
des conseils en  
propriété industrielle  
(ACPI)  
[www.acpi.asso.fr](http://www.acpi.asso.fr)

Association nationale  
des greffiers des  
tribunaux de  
commerce (ANGTC)

Association syndicale  
professionnelle  
d'administrateurs  
judiciaires (ASPAJ)  
[www.ajinfo.com](http://www.ajinfo.com)

Avocats employeurs  
de France (AEF)

Chambre nationale  
des avocats en droit  
des affaires (CNADA)  
[www.cnada.fr](http://www.cnada.fr)

Chambre nationale  
des commissaires-  
priseurs (CNCPI)  
[www.commissaires-priseurs.com](http://www.commissaires-priseurs.com)

Confédération  
nationale  
des avocats (CNA)  
[www.cna-avocats.fr](http://www.cna-avocats.fr)

Fédération nationale  
des mandataires  
judiciaires  
indépendants  
à la protection  
des majeurs (FNMJI)  
[www.fnmji.fr](http://www.fnmji.fr)

Fédération nationale  
des unions de jeunes  
avocats (FNUJA)  
[www.fnuja.com](http://www.fnuja.com)

Institut français  
des praticiens de  
procédures collectives  
(IFPPC)  
[www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr)

Union nationale des  
huissiers de justice  
(UNHJ)  
[www.unhj.fr](http://www.unhj.fr)

# Santé

Association française  
des diététiciens-  
nutritionnistes  
(AFDN)  
[www.afdn.org](http://www.afdn.org)

Association Française  
des Psychomotriciens  
libéraux (AFPL)  
[www.a-f-p-l.net](http://www.a-f-p-l.net)

Les Chirurgiens-  
dentistes de France  
(Les CDF)  
[www.lescdf.fr](http://www.lescdf.fr)

Confédération des  
syndicats médicaux  
français (CSMF)  
[www.csmf.org](http://www.csmf.org)

Fédération française  
des associations de  
médecins conseils  
experts (FFAMCE)  
[www.ffamce.org](http://www.ffamce.org)

Fédération française  
des masseurs-  
kinésithérapeutes  
(FFMKR)  
[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

Fédération nationale  
des infirmiers (FNI)  
[www.fni.fr](http://www.fni.fr)

Fédération nationale  
des orthophonistes  
(FNO)  
[www.orthophonistes.fr](http://www.orthophonistes.fr)

Fédération nationale  
des podologues (FNP)  
[www.fnp-online.org](http://www.fnp-online.org)

Fédération  
des syndicats  
pharmaceutiques de  
France (FSPF)  
[www.fspf.f](http://www.fspf.f)

Organisation  
nationale des  
syndicats d'infirmiers  
libéraux (ONSIL)  
[www.onsil.fr](http://www.onsil.fr)

Organisation  
nationale  
des syndicats de  
sages-Femmes  
(ONSSF)  
[www.onssf.org](http://www.onssf.org)

Syndicat des  
biologistes (SDB)  
[www.sdbio.eu](http://www.sdbio.eu)

Syndicat des femmes  
chirurgiens-dentistes  
(SFCD)  
[www.sfcd.fr](http://www.sfcd.fr)

Les biologistes  
médicaux (Biomed)  
[www.biomed.fr](http://www.biomed.fr)

Syndicat des  
médecins libéraux  
(SML)  
[www.lesml.org](http://www.lesml.org)

Syndicat national  
des audioprothésistes  
(SDA)  
[www.sdaudio.org](http://www.sdaudio.org)

Syndicat National  
autonome des  
orthoptistes (SNAO)  
[www.orthoptiste.pro](http://www.orthoptiste.pro)

Syndicat national  
des masseurs-  
kinésithérapeutes  
(SNMKR)  
[www.snmkr.fr](http://www.snmkr.fr)

Syndicat national des  
vétérinaires d'exercice  
libéral (SNVEL)  
[www.snvel.fr](http://www.snvel.fr)

Réseau national  
regroupant les  
ergothérapeutes  
exerçant en libéral  
(Synfel Ergolib)  
[www.synfel-ergolib.fr](http://www.synfel-ergolib.fr)

Union des jeunes  
chirurgiens-dentistes  
(UD)  
[www.union-dentaire.com](http://www.union-dentaire.com)

Union nationale des  
pharmacies de France  
(UNPF)  
[www.unpf.org](http://www.unpf.org)

Union nationale  
et syndicale  
des sages-femmes  
(UNSSF)  
[www.unssf.org](http://www.unssf.org)

# Technique & Cadre de vie

Fédération française  
de l'expertise  
automobile (FFEA)  
[www.ffea.fr](http://www.ffea.fr)

Association française  
de chiropratique  
(AFC)  
[www.chiropratique.org](http://www.chiropratique.org)

Chambre nationale  
des conseillers et  
experts-financiers  
(CNCEF)  
[www.cncef.org](http://www.cncef.org)

Chambre nationale  
des conseillers en  
investissements  
financiers (CNCIF)  
[www.cncef.org](http://www.cncef.org)

Chambre nationale  
syndicale des  
intermédiaires et  
mandataires agents  
commerciaux de  
l'immobilier (CNACIM)  
[www.cnasim.fr](http://www.cnasim.fr)

Chambre syndicale  
des formateurs  
consultants (CSFC)  
[www.csfc-federation.org](http://www.csfc-federation.org)

Compagnie des  
conseils et experts  
financiers (CCEF)  
[www.ccef.net](http://www.ccef.net)

Confédération  
nationale des  
détectives et  
enquêteurs  
professionnels  
(CNDEP)  
[www.cndep.org](http://www.cndep.org)

Conseil français des  
architectes d'intérieur  
(CFAI)  
[www.cfai.fr](http://www.cfai.fr)

Experts-comptables  
de France (ECF)  
[www.e-c-f.fr](http://www.e-c-f.fr)

Fédération  
des conservateurs  
restaurateurs (FFCR)  
[www.ffcr.fr](http://www.ffcr.fr)

Fédération nationale  
des agents  
commerciaux  
et mandataires  
(FNAC)  
[www.comagent.com](http://www.comagent.com)

Fédération nationale  
des chambres  
professionnelles  
du conseil (FNPCP)  
[www.fnpcp.org](http://www.fnpcp.org)

Fédération nationale  
de l'enseignement  
privé (FNEP)  
[www.fnep.net](http://www.fnep.net)

Fédération nationale  
des syndicats d'agents  
généralistes d'assurances  
(AGEA)  
[www.agea.fr](http://www.agea.fr)

Fédération des  
syndicats des métiers  
de la prestation  
intellectuelle du  
conseil, de l'ingénierie  
et du numérique  
(CINOV)  
[www.cinov.fr](http://www.cinov.fr)

# Technique & Cadre de vie

Groupement syndical  
des praticiens de la  
psychologie,  
psychothérapie,  
psychanalyse (PSY'G)  
[www.psy-g.com](http://www.psy-g.com)

Société française  
des traducteurs (SFT)  
[www.sft.fr](http://www.sft.fr)

SYNAMOME  
Architecture et  
maîtrise d'œuvre  
[www.synamome.org](http://www.synamome.org)

Syndicat français des  
ostéopathes (SFDO)  
[www.osteopathe-syndicat.fr](http://www.osteopathe-syndicat.fr)

Syndicat des  
graphologues  
professionnels de  
France (SGPF)  
[www.sgpf.asso.fr](http://www.sgpf.asso.fr)

Syndicat national des  
accompagnateurs en  
montagne (SNAM)  
[www.snam.pro](http://www.snam.pro)

Syndicat national des  
experts immobiliers  
(SNEI)  
[www.snei.org](http://www.snei.org)

Syndicat national des  
guides conférenciers  
(SNGC)  
[www.sng-c.com](http://www.sng-c.com)

Syndicat national des  
guides de montagne  
(SNGM)  
[www.sngm.com](http://www.sngm.com)

Syndicat national des  
hypothérapeutes  
(SNH)  
[www.snhypnose.org](http://www.snhypnose.org)

Syndicat national des  
moniteurs de ski  
français (SNMSF)

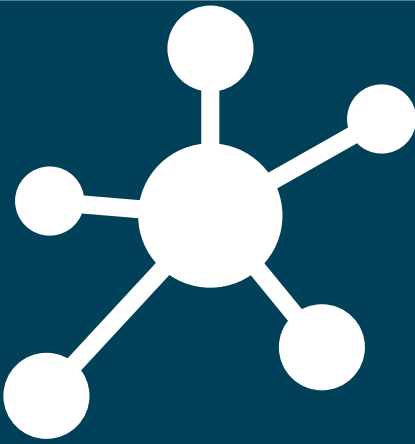
Syndicat national  
des psychologues  
(SNP)  
[www.psychologues.org](http://www.psychologues.org)

Syndicat des  
sophrologues  
professionnels (SSP)  
[www.syndicat-sophrologues.fr](http://www.syndicat-sophrologues.fr)

Union nationale  
des économistes de  
la construction  
(UNTEC)  
[www.untec.com](http://www.untec.com)

Union nationale  
des géomètres-  
experts (UNGE)  
[www.unge.net](http://www.unge.net)

Union nationale  
des syndicats français  
d'architectes (UNSFA)  
[www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)



# **INSTANCES SOCIALES ET ÉCOMIQUES OÙ L'UNAPL EST PRÉSENTE**

## **Instances internationales**

Comité du dialogue social européen et international (CDSEI)

Conseil européen des professions libérales (CEPLIS)

Comité économique et social européen (CES Européen)

Union mondiale des professions libérales (UMPL)



# Instances nationales

L'UNAPL siège dans de nombreuses instances nationales du dialogue social, où elle a été désignée par les textes légaux et réglementaires comme organisation d'employeurs, représentative des professions libérales.

## Instances de droit privé

Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE)

Confédération des travailleurs intellectuels (CTI)

Groupe monde rural (GMR)

## Instances régionales et départementales

Caisse d'allocations familiales (CAF)

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA)

Conseil de prud'hommes

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Union de recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales (URSSAF)

Comités départementaux des impôts locaux

Commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)

Commissions départementales des impôts directs locaux (CDIDL)

# Instances publiques

Agence centrale  
des organisations  
de sécurité sociale (ACOSS)

Caisse nationale d'allocations  
familiales (CNAF)

Caisse nationale d'assurance  
maladie (CNAM)

Centre technique des institutions  
de prévoyance (CTIP)

Comité national de l'aménagement  
et du développement du territoire  
(CNADT)

Commission label diversité  
et label égalité professionnelle

Commission nationale de la  
négociation collective de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
(CNNCEFP)

Commission nationale des  
professions libérales  
(CNaPL)

Conseil national des services  
publics (CNSP)

Conseil d'orientation des retraites  
(COR)

Conseil d'orientation pour l'emploi  
(COE)

Conseil d'orientation sur les  
conditions de travail (COCT)

Conseil économique, social et  
environnemental (CESE)

Conseil d'orientation de la  
participation, de l'intéressement,  
de l'épargne salariale  
et de l'actionnariat salarié  
(COPIESAS)

Conseil national de l'information  
statistique (CNIS)

Conseil national de l'insertion  
par l'activité économique (CNIAE)

Conseil national de la  
consommation (CNC)

Groupe GIP-MDS (modernisation  
des déclarations sociales)

Haut conseil de la famille, de  
l'enfance et de l'âge (HCFEA)

Haut conseil du dialogue social  
(HCDS)

Haut conseil du financement  
de la protection sociale (HCFPS)

Haut conseil pour l'avenir de  
l'assurance maladie (HCAAM)

Haute autorité de santé (HAS)

Sécurité sociale des indépendants  
(ex RSI)



# CPR-PL

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

UNAPL-CFDT-CFE-CGC-CFTC-CGT-CGT-FO

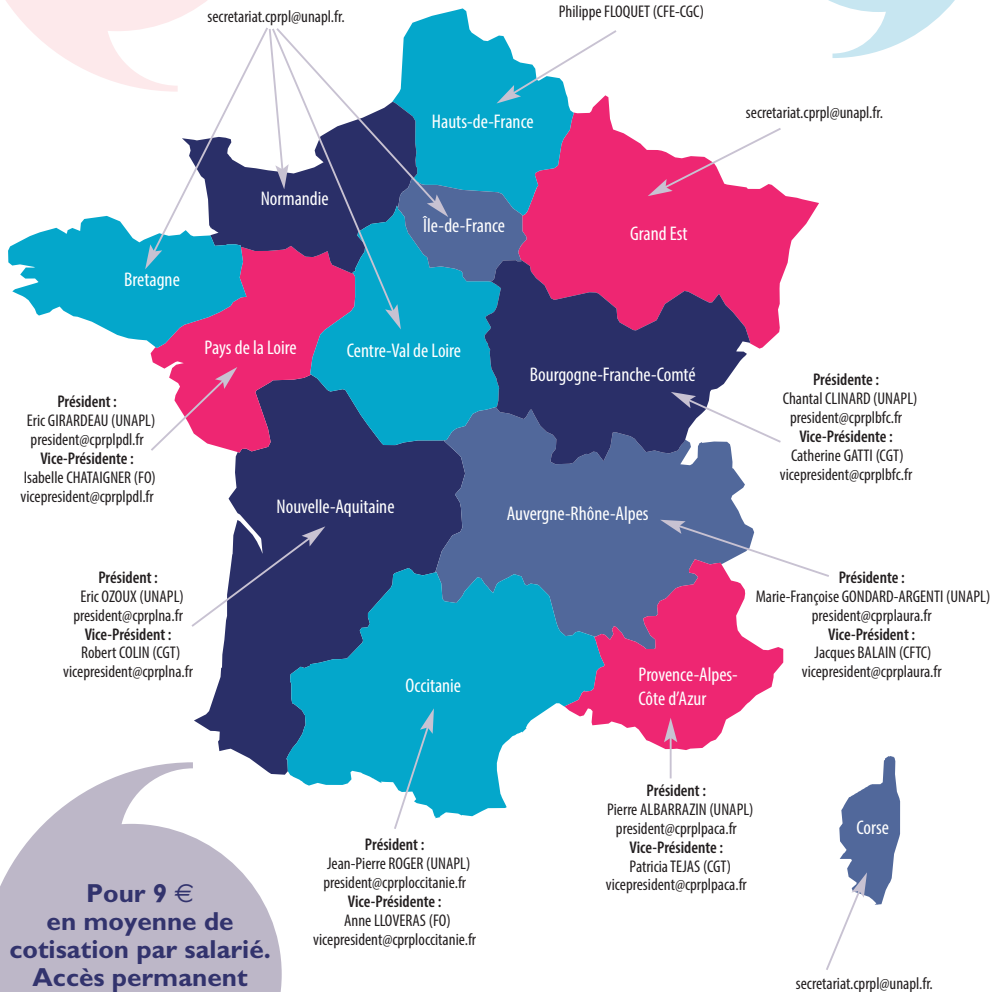
Un appui aux TPE  
libérales sur  
les questions  
sociales, d'emploi  
et de formation

Les CPR-PL  
c'est nouveau  
et c'est pour  
vous !

secretariat.cprpl@unapl.fr

Président :  
Jean-François DEMIAUTTE (UNAPL)  
Vice-Président :  
Philippe FLOQUET (CFE-CGC)

secretariat.cprpl@unapl.fr



Président :  
Eric GIRARDEAU (UNAPL)  
president@cprplpdl.fr  
Vice-Présidente :  
Isabelle CHATAIGNER (FO)  
vicepresident@cprplpdl.fr

Présidente :  
Chantal CLINARD (UNAPL)  
president@cprplbfc.fr  
Vice-Présidente :  
Catherine GATTI (CGT)  
vicepresident@cprplbfc.fr

Président :  
Eric OZOUX (UNAPL)  
president@cprplna.fr  
Vice-Président :  
Robert COLIN (CGT)  
vicepresident@cprplna.fr

Présidente :  
Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI (UNAPL)  
president@cprplaura.fr  
Vice-Président :  
Jacques BALAIN (CFTC)  
vicepresident@cprplaura.fr

Président :  
Jean-Pierre RÔGER (UNAPL)  
president@cprploccitanie.fr  
Vice-Présidente :  
Anne LLOVERAS (FO)  
vicepresident@cprploccitanie.fr

Président :  
Pierre ALBARAZIN (UNAPL)  
president@cprplpaca.fr  
Vice-Présidente :  
Patricia TEJAS (CGT)  
vicepresident@cprplpaca.fr

secretariat.cprpl@unapl.fr

Pour 9 €  
en moyenne par  
accès par salarié.  
Accès salarié  
aux services  
des CPR-PL

# LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL



**Les ARAPL (associations régionales agréées de l'union des professions libérales)** sont regroupées dans la Conférence nationale des ARAPL.

La Conférence des ARAPL, structure décentralisée et interprofessionnelle, réunit les 17 associations régionales agréées réparties en métropole, aux Antilles et en Guyane. Elle regroupe 130 000 adhérents. Le réseau des ARAPL apporte aux professionnels libéraux une aide dans l'accomplissement de leurs obligations administratives, comptables et fiscales.



**FIF PL : Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux**

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au *Journal Officiel*, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991, portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la contribution à la formation professionnelle (CFP).



**unapl**  
FORMATION

### UNAPL Formation

UNAPL Formation a pour objet l'exercice d'activités de formation interprofessionnelle. Elle conçoit, prépare, promeut et organise les actions de formation destinées aux professionnels libéraux, leurs salariés et aux futurs professionnels libéraux.



**unacopl**  
UNION NATIONALE  
DES CONJOINTS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

### Union nationale des conjoints de professionnels libéraux (UNACOPL)

L'union nationale des conjoints de professionnels libéraux a été créée en 1988 pour regrouper, représenter, défendre et aider les conjoints de professionnels libéraux, qu'ils soient conjoints collaborateurs bénévoles ou salariés, conjoints survivants ou simples ayants droit.

Répondant à la nécessité d'union et de solidarité, elle est l'unique fédération rassemblant les associations, sections ou adhésions individuelles de conjoints de toutes les professions libérales, juridiques, techniques et d'environnement. Son objectif est la reconnaissance des mérites et des droits professionnels, sociaux et familiaux des conjoints.

Elle maintient le contact avec les organismes professionnels (ordres et syndicats) qui soutiennent son action.



**oniffpl**  
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION  
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

**L'ONIFF PL (office national d'information, de formation et de formalités des professions libérales)** regroupe les ORIFF-PL (office régional d'information, de formation et de formalités des entreprises libérales). Les ORIFF-PL sont des structures associatives, de compétence régionale, créées par l'UNAPL pour :

- Informer les porteurs de projet sur les procédures de création d'une activité en profession libérale, en relation avec les URSSAF et le centre de formalités des entreprises (CFE) des professions libérales ;
- Former les porteurs de projet et les jeunes chefs d'entreprise à la gestion administrative, comptable et fiscale de leur cabinet, en vue de pérenniser et développer leur outil de travail.



**iepl**  
INSTITUT DES ENTREPRISES ET  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

### Institut des entreprises et des professions libérales

Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL. Il a pour objectif de suivre l'évolution économique et sociale du secteur, élargi au travail indépendant ne relevant ni du commerce, ni de l'artisanat, ni de l'agriculture. Outre la collecte d'informations, axée sur les entreprises des professions libérales et les indépendants, l'observatoire produit des analyses issues d'enquêtes réalisées auprès des dirigeants des activités libérales et indépendantes. Il dispose d'un panel d'entreprises régulièrement interrogées via un questionnaire en ligne.



### **CEPLIS - Conseil européen des professions libérales**

Fondé dans les années 80, le CEPLIS regroupe des organisations mono professionnelles européennes et interprofessionnelles nationales. Il a pour objet l'étude et la promotion, tant sur le plan scientifique que culturel, de tous les moyens, données et enseignements relatifs à l'exercice et aux politiques des professions libérales.

À cet effet, il a pour mission :

- d'assurer la coordination et la défense des intérêts communs moraux, culturels, scientifiques et matériels des professions libérales ;
- de mettre en oeuvre toute action d'information de nature à atteindre les objectifs définis au paragraphe précédent ;
- de créer ou de participer à tous les organismes ou services nécessaires et, plus généralement, de mettre en oeuvre tous moyens tendant à la réalisation de l'objet social.

Le CEPLIS est une organisation agréée du Comité économique et social européen (CESE) et entretient des contacts étroits avec la Commission européenne, le Parlement et le Conseil.

Le CEPLIS est enregistré, sous droit belge, en tant qu'organisation internationale non-gouvernementale et à but non lucratif.



### **Confédération nationale des retraités des professions libérales (CNRPL)**

La confédération nationale des retraités des professions libérales est une confédération formée par les associations de retraités des professions libérales et toutes personnes signataires des statuts actualisés en 2010, conformes à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Elle défend les intérêts moraux, sociaux, matériels et financiers des retraités des professions libérales affiliées. La CNRPL informe ses adhérents par des réunions, publications et conférences. Elle établit la liaison avec les associations homologues des actifs des mêmes professions (les Ordres, les Syndicats, et autres structures professionnelles représentatives).



### **Les maisons des professions libérales**

La maison des professions libérales (MPL) est un lieu d'accueil, de services et de formation à l'attention des professionnels libéraux d'un territoire donné et constitue, en particulier, la vitrine régionale des professions libérales.

Une MPL accompagne les professionnels libéraux et les entreprises libérales afin de faciliter les démarches administratives et de favoriser l'implantation durable de l'activité dans sa zone de compétence. Elle organise en son sein un certain nombre de services personnalisés et notamment des formations (FIF-PL), informations, conférences, fiscalité (ARAPL), services divers (One-PL, ES-PL, OPCAPL, ORIFF-PL, Guichet unique) et autres partenariats.

Professionnels libéraux,  
DEPUIS 52 ANS, ON COMMENCE À VOUS  
CONNAÎTRE.



C'EST POUR CELA QUE NOS ACCORDS DE FINANCEMENTS FONT RÉFÉRENCE.

Rejoignez notre communauté sur  et [interfimo.fr](https://www.interfimo.fr),  
nos conseillers vont à votre rencontre partout en France !

**Interfimo**  
PARTENIERE ET FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES



# LES ORGANISMES PARITAIRES



## **OMPL : Observatoire des métiers des professions libérales**

L'UNAPL et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) ont créé l'OMPL (observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales), par l'accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Treize branches professionnelles ont déjà rejoint l'OMPL : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires, les entreprises d'architecture, les cabinets d'avocats, les cabinets dentaires, les études de commissaires priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, les entreprises d'économistes de la construction, les cabinets d'experts en automobile, les cabinets de géomètres experts - topographes - photogrammètres - experts fonciers, les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux, les études d'huissiers de justice, les pharmacies d'officine et les cabinets et cliniques vétérinaires.

Cet organisme paritaire procède à des études faites par des organismes spécialisés indépendants – ce qui le différencie des « micros trottoirs » dont certains se parent – sur les branches des professions libérales.

Au départ centré sur leurs salariés (études d'abord statistiques, puis dynamiques), il s'est depuis, aussi, orienté vers des études sur les employeurs de ces branches. Car sans employeurs, il ne peut y avoir de salariés !





**L'OPCO des entreprises de proximité** a été agréé par arrêté du 29 mars 2019, publié au *Journal officiel* du 31 mars 2019. Il regroupe 54 branches professionnelles, dont 17 relevant du champ des professions libérales (sur 23 au total). C'est l'un des plus importants OPCO en termes de champs couverts, de nombres d'entreprises, de salariés et d'apprentis qui y sont rattachés, mais également en termes de poids financier. Cet opérateur, dans lequel l'UNAPL a un rôle important, est l'un des principaux interlocuteurs de l'État, et de France compétences, quant à la définition de la politique et au financement de la formation au bénéfice des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, mais également de l'alternance.



**ES PL : Épargne salariale des professions libérales**

Voulant favoriser la diffusion de la formule des plans d'épargne d'entreprise dans les cabinets libéraux, l'UNAPL a créé en 2002 l'offre ES-PL (épargne salariale des professions libérales). Ce dispositif permet une épargne défiscalisée, aussi bien pour le salarié, que pour l'employeur.

# LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'UNAPL PARTICIPE



## **INTERFIMO : Financier des professions libérales**

Créé en 1969 par les syndicats et les institutions des professions libérales, INTERFIMO est aujourd'hui la première société de financement au service exclusif des professionnels libéraux, avec plus de 70 000 clients, 10 000 dossiers étudiés et 2 milliards de crédits distribués chaque année.

Filiale de LCL, INTERFIMO est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont la plupart des membres sont des représentants des professions libérales. INTERFIMO compte 180 collaborateurs spécialisés, dans plus de 60 bureaux en France et Outremer. Ce réseau national, renforcé par un partenariat actif avec les 2 000 agences de LCL, permet de financer et d'assurer avec efficacité les projets des chefs d'entreprises libérales partout en France.

INTERFIMO finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

Partagez l'expérience financière d'INTERFIMO sur [interfimo.fr](http://interfimo.fr)

A decorative graphic featuring a large, dark blue speech bubble with a wavy, irregular border. Inside the bubble, text is presented in a clean, sans-serif font. Above the bubble, a cluster of various numbers (0-9) is scattered, some appearing to float or fall. The background is a light, muted teal color. The overall design is modern and professional.

**Les professions libérales  
représentent  
1,7 million d'entreprises  
et plus de 2,8 millions d'actifs,  
dont 1,1 million de salariés.**

**Je suis,  
tu es,  
il est,  
nous sommes,  
vous êtes,  
ils sont,  
professionnels libéraux !**

**unapl**  
UNION NATIONALE  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

**Union Nationale des Professions Libérales**  
46 boulevard de la Tour-Maubourg - 75 343 PARIS cedex 07  
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51  
email : [info@unapl.fr](mailto:info@unapl.fr)